

**Grille d'Evaluation et de pondération
des critères de programmation/budgétisation
des projets d'investissements publics au Mali**

Intitulé du Projet :

Ministère/service/gestionnaire :

Secteur/sous secteur/axe stratégique :

Coût total du projet (en millions de francs cfa) :

N°	Types & intitulés des critères		Méthode d'évaluation			Observation (justifiant les notations)
	Types	Intitulés	Notations (-2 ; -1 ; 0 ; +1 ; +2)	Facteurs de pondération	Résultats obtenus	
1	Critères préalables	1.1 Existence d'étude de faisabilité		3,00	0	
		1.2 Bonne formulation du projet		3,00	0	
2	Critères de bases	2.1 Conformité avec les axes du CSLP		2,50	0	
		2.2 TVA/TRI/TRE (selon les cas)		2,50		
		2.3 Impact sur la diminution du niveau de la pauvreté		2,50	0	
		2.4 Nombre d'emplois créés		2,50	0	
		2.5 Taux de financement intérieur		2,50		
		2.6 Impact sur le service de la dette		2,50	0	
3	Critères complémentaires	3-1 Effet sur l'environnement(+ ou -)		1,5	0	
		3-2 Effet sur la réhabilitation sociale		1,5	0	
		3-3 Effets intégrateurs et réducteurs des disparités inter-régionales		1,5	0	
4	Critères de budgétisation	4-1Disponibilité du financement		1,00	0	
		4-2 Contrepartie nationale(prioritaire)		1,00	0	
		4-3 Prise en charge des coûts récurrents		1,00	0	
-	-	Ensemble des critères	-	-	0	

NB : (1) Un projet qui ne dispose pas d'étude de faisabilité ou de document de formulation ne doit même pas être soumis à la grille d'évaluation.

(2) Un score minimum de trente(30) points est nécessaire pour qu'un projet/ programme soit inscrit dans le système PTI/BSI.

**Date
l'Évaluateur**

Prénom

Fonction

Signature de